

Maison de la Mobilité TPM



Vous accompagne dans tous vos déplacements

GUIDE

Édition 2024

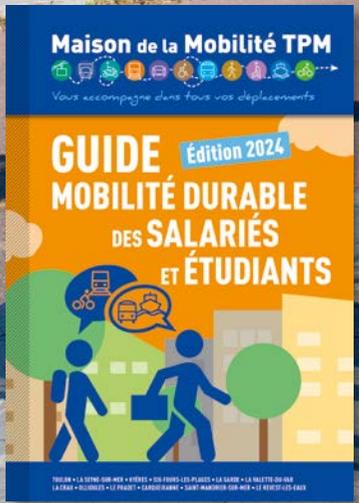
MOBILITÉ DURABLE

DES SALARIÉS

ET ÉTUDIANTS



TOULON • LA SEYNE-SUR-MER • HYÈRES • SIX-FOURS-LES-PLAGES • LA GARDE • LA VALETTE-DU-VAR
LA CRAU • OLLIOULES • LE PRADET • CARQUEIRANNE • SAINT-MANDRIER-SUR-MER • LE REVEST-LES-EAUX



La mobilité durable, c'est l'ensemble des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle en solo.

Vélo classique ou à assistance électrique, trottinette, marche à pied, transports en commun, covoiturage, véhicules propres... sont autant de modes qui permettent de diminuer les émissions de gaz à effet de serre tout en ayant des effets très positifs sur votre santé et votre portefeuille.

Ainsi, pour que chacun à son niveau puisse agir en faveur de la mobilité durable, **la Métropole Toulon Provence Méditerranée, propose ce guide à destination des salariés et des étudiants.**

Ciblé, ludique, pratique et complet, il rassemble toutes les informations utiles pour se déplacer de manière durable entre votre domicile et votre lieu de travail ou d'études sur l'ensemble du territoire : à vélo, en transports en commun, en covoiturage, en véhicules propres (électriques, au gaz naturel pour véhicules...), tout y est répertorié, sans oublier de faire la chasse aux idées reçues !

Vous y trouverez également l'ensemble des dispositifs et des aides permettant d'utiliser à moindre coût les différents services métropolitains.

Une véritable mine de renseignements pour passer à l'action !

Jean-Pierre GIRAN
Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée

Introduction

→ Les mobilités alternatives, c'est quoi ?

Ce sont les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle et bien plus respectueux de l'environnement.

Pratiques et moins coûteux, on retient des solutions comme les mobilités actives (marche, vélo...), les véhicules à assistance électrique, au gaz naturel ou encore les mobilités partagées comme le covoiturage.

Vous l'avez compris, nous vous proposerons ici tous les avantages de se déplacer en bus, train, vélo, trottinette, covoiturage... Le choix est large !

→ Je suis habitué à me déplacer en voiture... Je n'ose pas vraiment me lancer...

Pas de panique ! Nous vous conseillons avant tout d'expérimenter en douceur l'utilisation de nouveaux modes : **une journée par mois ou par semaine peut être un très bon début...**

• En transports en commun :

Des tarifications pour des voyages occasionnels vous permettront de tenter votre chance dans un premier temps.

→ En quoi c'est mieux ?

Salarié ou étudiant, se déplacer autrement que seul dans sa voiture vous apportera de nombreux avantages :

- **Économiques** : le prix d'une voiture s'élève aujourd'hui à 6000€ en moyenne, soit environ 15 fois plus cher que le bus, par exemple.
- **Sociaux** : oubliez le stress, la fatigue et les risques d'accident de la route... Orientez-vous désormais vers une meilleure qualité de vie en portant plus d'attention à vos tâches.
- **Environnementaux** : moins d'émission de gaz polluant et encore moins de nuisances sonores et olfactives.

• À vélo :

De nouveaux services vous pousseront à essayer avant d'adopter ce mode en pleine expansion.

→ Le saviez-vous ?

En France, le transport représente 1/3 des émissions de gaz à effet de serre. 97% des émissions de CO₂ induites par les transports proviennent de la combustion de carburants fossiles.

Source : Ministère de la transition écologique.

Sur la Métropole TPM, le parc de bus et bateaux-bus est de 330 véhicules dont presque 50% à énergie propre, soit un chiffre bien au-delà des obligations légales qui en imposent 16% d'ici 2025. Un nouveau pas vers une mobilité plus durable !

Voiture individuelle



Pollution



Stress



Baisse de budget



Embouteillage



Stationnement



Sédentarité

Mobilités alternatives



Peu ou pas d'émission CO₂



Apaisement



Économie



Gain de temps



Un allié pour la santé



Pratique



Je circule en transports en commun



→ LIBRE COMME L'AIR AVEC LE RÉSEAU MISTRAL

La Métropole TPM assure l'organisation des transports en commun sur l'ensemble de son territoire. Elle a donc mis en place le réseau Mistral et une tarification unique sur les 12 communes du territoire.

131 lignes de bus et bateaux-bus maillent le territoire et desservent les 12 communes.



Je travaille en horaires décalés ou le soir

• Du jeudi au samedi

6 lignes terrestres et 1 ligne maritime m'accompagnent toute l'année du jeudi soir au samedi soir entre 21h et 1h du matin avec une fréquence d'un bus toutes les 30 minutes.

Pour un service toujours plus sécurisé, il est désormais possible de descendre entre deux arrêts à partir de 22h à bord des lignes du service Nocturnes.

• De dimanche au mercredi soir

Le service collectif de Taxi bus me permet de circuler de 21h20 à 0h05 sur les communes de La Garde, La Valette-du-Var et Toulon.

À bord des taxi bus, l'ensemble de la tarification du réseau Mistral est accessible sur ce service où je peux acheter un titre de transport à l'unité directement auprès du conducteur à 1,40 €.

Je me déplace dans une zone d'activités de TPM

L'appel bus est un service à la demande qui fonctionne sur des zones d'activités et certains quartiers.

Le service à la demande s'adapte à mes besoins de déplacement (trajets domicile-travail, pause repas, déplacements professionnels...).



Jeudi, vendredi et samedi de 21h à 1h de mat'
Mes lignes nocturnes 1 3 18 19 39 70 18M

LES NOCTURNES ILLUMINENT NOS SOIRÉES

Dès 22h, je peux demander à descendre entre 2 arrêts

DU BUS À CHEZ MOI IL N'Y A QU'UN PAS

reseau mistral.com
f t i

CONTACT

Taxi bus - ☎ 04 94 03 87 03
7j/7 de 8h à 20h45

RÉSERVATION EN LIGNE

reseau mistral.com - ☎ 04 94 03 87 03



→ AU FIL DE L'EAU...

Nombreux sont ceux qui choisissent le transport maritime pour se déplacer au travail ou sur leur lieu d'études.

La Métropole TPM offre deux alternatives aux voyageurs qui ont choisi de voyager par la mer et d'allier l'utile à l'agréable :

- Les bateaux-bus du réseau Mistral.
- Les navettes maritimes TLV/TVM.

Près de 6000 passagers utilisent quotidiennement, les 3 lignes maritimes du réseau Mistral qui relient Toulon, La Seyne-sur-Mer, Les Sablettes et Saint-Mandrier-sur-Mer au tarif unitaire de 2€ le ticket.

CONTACT
Réseau Mistral - ☎ 04 94 03 87 03
www.reseaumistral.com



→ Le saviez-vous ?

Le réseau Mistral enregistre la majorité de la fréquentation des transports en commun de la Métropole TPM en passant de 18 à 33 millions en 15 ans (+83%).

TLV-TVM assure pour le compte de la Métropole TPM la desserte au départ de la Tour Fondue et du port d'Hyères, des îles de Porquerolles, Port-Cros et Le Levant.

Un dispositif de compensation tarifaire au profit des insulaires, résidents et saisonniers des îles de Port-Cros et du Levant existe. Il faut être titulaire d'une carte chargée du profil îlien correspondant aux transports maritimes depuis le Lavandou avec les îles de Port-Cros et du Levant.

Cette aide prend la forme d'une subvention versée directement aux usagers justifiant de l'achat d'un titre de transport.

CONTACT TPM
mbaud@metropoletpm.fr

→ BESOIN D'AIR FRAIS ?

En vacances ou le week-end, le téléphérique de Toulon vous permettra de faire le plein d'énergie au sommet du mont Faron !



DANS LE DÉTAIL...

VOYAGES OCCASIONNELS POUR TOUS

- 1,40€ le voyage en bus et 2€ en bateau-bus

POUR LES SALARIÉS ET MOINS DE 26 ANS

- Titre 10 voyages réduit* : 6,90€

VOYAGES RÉGULIERS

POUR LES JEUNES DE MOINS DE 26 ANS

- Abonnement 30 jours* : 21€ (sans engagement)
- Abonnement 12 mois* : 14,50€ par mois ou 174€

POUR LES SALARIÉS

- Abonnement 30 jours : 36,50€ par mois (sans engagement)
- Abonnement 12 mois : 345€ ou 28,75€ par mois

J'économise encore plus avec le remboursement de mes déplacements domicile-travail par mon employeur :
50% dans le secteur privé ou 75% dans le secteur public !

*Droit d'accès obligatoire



Avec l'abonnement 1 jour téléphérique, je bénéficie :

- d'un nombre illimité de voyages en bus et bateaux-bus pendant toute une journée,
- d'un aller/retour en téléphérique le même jour.

ATTENTION : réservation conseillée l'été !

CONTACT
☎ 04 94 92 68 25
www.telepherique-faron.fr



© Région Sud

→ PLUS LOIN AVEC LE RÉSEAU ZOU !

Le réseau de transport régional ZOU ! permet de se déplacer en cars et en trains sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en desservant finement les communes du territoire. Il relie les grandes villes du département entre elles et dessert les aéroports et gares de la région.

Les tarifs ZOU !

Une gamme unifiée et réduite, identique pour tous les voyageurs de la région. Un tarif unique à 2,10€ sur les lignes de proximité.

- Jusqu'à 80% de réduction pour les usagers voyageant avec un abonnement.

- Jusqu'à 50% de réduction pour les déplacements en mini groupe.
- Les tarifs réduits solidaires : de 50 à 90% de réduction proposées aux revenus modestes.

Les lignes express

Les lignes express sont tous les trains et les cars n°1 à 99 reliant les grandes villes de la région et les pôles d'intérêt.

Le tarif est variable selon la distance. Le billet est valable uniquement sur le trajet sélectionné.

CONTACT

TER Sud : ☎ 0800 114 023
 Service Clients ZOU ! : ☎ 04 13 94 30 50
www.zou.maregionsud.fr



© Région Sud



Dans le détail...

VOYAGE OCCASIONNEL

- **10 voyages pour le prix de 7**, soit 30% de réduction sur votre trajet (prix selon la distance sur les lignes express).
- **1 voyage mini groupe ZOU !** : voyagez à plusieurs et bénéficiez de 30 à 50% de réduction sur votre trajet (3 à 9 personnes).
- **Carte ZOU ! Malin** : bénéficiez pendant 1 an de 30% de réduction pour 1 à 2 personnes sur le titre 1 voyage (valable aussi sur les lignes de proximité).

VOYAGES RÉGULIERS

- **Abonnement ZOU ! Annuel**
- **Abonnement ZOU ! Mensuel**
- **Abonnement ZOU ! Mensuel Flex**
Flex comme flexible : de 50 à 80% de réduction sur les formules 10 à 30 voyages.

J'économise encore plus avec le remboursement de mes déplacements domicile-travail par mon employeur :
50% dans le secteur privé
ou 75% dans le secteur public !

Encore plus facile !

L'abonnement ZOU !

+ TER + BUS réseau Mistral



La formule 2 en 1 !

L'alliance du train et du bus urbain pour simplifier vos déplacements.

Gagnez 50% de réduction sur l'abonnement « classique » réseau Mistral avec l'abonnement annuel à 14,95€ par mois au lieu de 28,75€/mois.

INFORMATIONS & CONTACT

Guichet ZOU ! de la gare SNCF
www.ter.sncf.com/sud-provence-alpes-cote-d-azur





Les lignes de proximité

Les lignes de proximité desservent les communes au sein du département du Var. Le tarif est unique. Le billet valable sur toutes les lignes de proximité.

CONTACT

Service Clients ZOU ! : ☎ 04 13 94 30 50
www.zou.maregionsud.fr

Dans le détail...

VOYAGES OCCASIONNELS

- Un tarif unique à 2,10€ sur les 200 lignes de bus interurbaines.
- Carte 10 voyages : 14,70€
- Jusqu'à 50% de réduction pour les déplacements en mini-groupe.
- Carte ZOU ! Malin : bénéficiez pendant 1 an de 30% de réduction pour 1 à 2 personnes sur le titre 1 voyage.

VOYAGES RÉGULIERS

- Abonnement mensuel : 33€
 - Abonnement annuel : 347€
- J'économise encore plus avec le remboursement de mes déplacements domicile-travail par mon employeur :
50% dans le secteur privé
ou 75% dans le secteur public !

POUR LES ÉTUDIANTS

• LE PASS ZOU ! Études

Grâce à la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, les jeunes de moins de 26 ans peuvent voyager en illimité sur le réseau régional ZOU ! pour 90€ par an !

De 3 à 25 ans, profitez d'un accès illimité à un réseau qui bouge et circulez à volonté sur les cars et trains du réseau régional ZOU !

RENSEIGNEMENTS :

☎ 04 86 88 50 50



LE COUP DE POUCE

Les salariés qui prennent les transports publics pour se rendre sur leur lieu de travail bénéficient obligatoirement du remboursement partiel de ces frais.

Quelle est la prise en charge ?

Dans le secteur privé, la prise en charge s'effectue à hauteur de 50% du tarif de 2^e classe.

Les salariés à temps partiel effectuant moins qu'un mi-temps bénéficient d'une prise en charge en proportion du nombre d'heures travaillées par rapport à un mi-temps.

Nouveauté !

Depuis le 1^{er} septembre 2023, les employeurs publics prennent désormais en charge 75% du prix des titres de transport !

Qui est concerné ?

Tous les salariés sont concernés, y compris ceux travaillant à temps partiel et les stagiaires.

Titres de transport concernés

Les titres de transport achetés à l'unité ne sont pas remboursables.

Seules les cartes d'abonnement sont prises en charge par l'employeur. Elles peuvent être annuelles, mensuelles ou hebdomadaires.

Je circule en vélo



Mode de déplacement idéal pour les courtes et moyennes distances, la petite reine retrouve une place importante dans la mobilité quotidienne des habitants de la Métropole. TPM compte aujourd'hui près de 328 km d'aménagements cyclables.



Et demain ?

Le Plan de Déplacements Urbains prévoit 400 km d'aménagements cyclables à horizon 2025, soit une augmentation de 220% en 20 ans !

→ ÇA ROULE AVEC LE PLAN VÉLO

Le « Plan vélo » est un document de communication disponible en téléchargement, sur demande et auprès de la Maison de la Mobilité TPM.

Il recense tous les aménagements cyclables existants sur le territoire de TPM, propose des itinéraires conseillés et signale les aménagements existants dédiés aux cyclistes (parcs à vélos, points d'eau, ...).



→ LE LOUER C'EST L'ADOPTER

Louer son vélo sur une courte durée sur les parkings de Toulon

Q-Park délégataire de service public pour le compte de la Métropole TPM, vous propose la location de vélos électriques ou mécaniques, dans 4 parkings toulonnais : La Gare, Mayol, Peiresc et Place d'Armes.

Stationnez votre voiture et louez un vélo pour parcourir le dernier kilomètre !



Louer son vélo sur une moyenne et longue durée avec le label Véloc'

La location longue durée, c'est une location dont la durée est comprise entre 1 mois et 3 ans : l'idéal pour tester avant d'acheter !



Ce label gratuit, délivré par la Métropole TPM, vise à distinguer des entreprises de toutes tailles proposant un service de location longue durée de vélos.

Un catalogue en ligne sur www.metro-poletpm.fr vous présentera les loueurs labellisés et leur large choix de vélos (vélos de ville, VTC, VAE, pliant, cargo...).



LE COUP DE POUCE

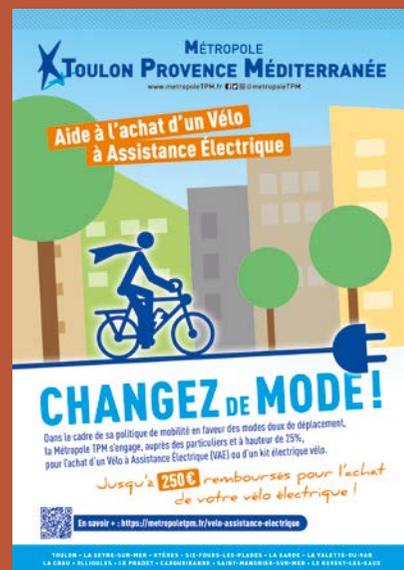
Dans le cadre de sa politique de mobilité en faveur des modes doux, la Métropole TPM s'engage à vous rembourser l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) à hauteur de 25%, dans la limite de 250 €.

Depuis 2015, plus de 10 000 personnes ont bénéficié de cette aide !

Déposez votre demande en ligne sur www.metropletpm.fr, elle sera traitée plus rapidement qu'en version papier.

En complément, l'État peut également vous aider à acheter un vélo (classique, cargo, adapté, pliant, avec remorque électrique) sous condition de revenu (revenu fiscal de référence par part fiscale inférieure à 14 089 €).

L'aide financière se situe entre 150 € pour un vélo classique à 400 € pour un Vélo à Assistance Électrique.



Une aide renforcée de 20% pour les personnes en situation d'handicap ou dont le revenu fiscal par part est inférieur à 6358 €.

→ Le saviez-vous ?

Des ateliers d'autoréparation sont à votre service pour vous mettre à disposition des outils, des pièces détachées, des conseils et vous permettre d'entretenir et réparer vous-même votre vélo.

Leurs activités, volontairement accessibles à tous sont développées dans une démarche locale, solidaire et conviviale.



En voici une liste (non exhaustive) :

- **PharmaCycles :**
Rue César Vezzani
83000 Toulon
<http://toulonavelo.fr>
© 06 11 42 73 23
- **Maillon de Chaîne :**
11, boulevard Pasteur
83400 Hyères
<https://asso-aps.fr>
© 06 77 08 36 66
- **La Cycllette :**
80, chemin des Aramons
83220 Le Pradet
www.lacycllette.fr

Encore plus facile !



Je souhaite apprendre à faire du vélo depuis longtemps

• Participez aux séances d'apprentissage sur les communes de Toulon et Hyères avec l'UFOLEP 83.

- Par petit groupe sur une demi-journée, vous dompterez la petite reine sur un espace sécurisé.
- 1 journée de 2 sessions par trimestre.

Je veux me remettre au vélo et circuler en ville en toute sécurité

- Participez aux séances de remise en selle en VAE sur les communes de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Hyères, La Valette-du-Var et Carqueiranne avec La Valette Cyclo.



- Par petit groupe sur une demi-journée, vous découvrirez le plaisir de rouler avec une assistance électrique tout en adoptant les bons comportements en ville !
- 1 journée de 2 sessions par mois.

Nouveauté !

Je veux apprendre à me déplacer à vélo la nuit

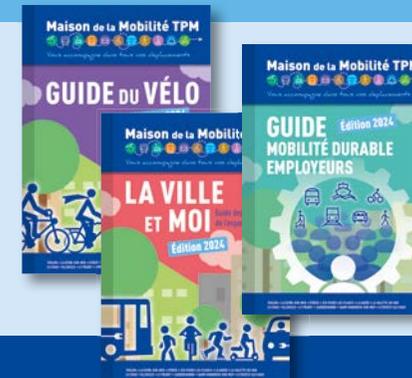
- Bénéficiez d'une balade à vélo nocturne avec La Valette Cyclo, en juillet et août, pour apprendre à circuler sans danger et avec les bons équipements lorsque la visibilité est réduite.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS GRATUITES OBLIGATOIRES

Maison de la Mobilité TPM
34, rue d'Alger - 83000 Toulon
Ouvert du mardi au samedi de 10h à 18h
Tél. 04 94 93 37 37
maisondelamobilite@metropletpm.fr
Nombre de places limité



Pour adopter les bons comportements sur l'espace public et être renseigné de toutes les offres et aides à la mobilité disponibles, les brochures « **Guide du Vélo** », « **La Ville et Moi** » et « **Guide Mobilité Durable Employeurs** » sont à votre disposition à la Maison de la Mobilité TPM et sur www.metropletpm.fr



→ LE VÉLO A SA PLACE !

Si votre employeur ne propose pas de stationnement sécurisé, d'autres solutions sont possibles.

Les consignes à vélo



Ces consignes sont des box verrouillés avec des casiers pour les casques pouvant contenir plusieurs vélos, accessibles 24h/24 et 7j/7.

Sortes de mini garages à vélo, individuels ou partagés, c'est une manière d'éviter le vol, de protéger son deux-roues des intempéries mais aussi de répondre à la difficulté de le stationner en toute sécurité.

L'utilisateur de la consigne sécurise son vélo et la porte battante avec ses propres cadenas.

Leurs localisations sont indiquées sur le « Plan vélo ».

Les box sécurisés à Toulon

Des box sécurisés avec des casiers pour les casques et des prises de chargement de vélos électriques individuels ont été mis en place dans 4 parkings de Toulon (La Gare, Mayol, Pereisc et Place d'Armes) afin de

permettre aux particuliers possédant un vélo (classique ou électrique) de pouvoir stationner en toute sérénité.



La location annuelle d'un box vélo sécurisé est de 110€/an ou 30€ par trimestre.

Abri vélo en gare



Aujourd'hui, vous pouvez laisser votre vélo 7 jours sur 7 et 24h/24h dans des abris sécurisés des gares de La Pauline, La Garde, Ollioules Sanary-sur-Mer, Hyères, La Crau et la Seyne-sur-Mer.

Ces abris sont accessibles à tout titulaire d'une carte ZOU !

J'utilise ma voiture autrement



→ PLUS SEREIN EN COVOITURAGE

Le covoiturage consiste à partager l'utilisation d'une voiture entre plusieurs personnes, principalement pour les trajets domicile-travail ou domicile-étude. Ce système permet de **diminuer les effets de l'utilisation de la voiture sur l'environnement**.

Cela permet aussi de **réduire le nombre de véhicules sur nos routes**. Ainsi, plus d'1,5 million de personnes voyagent chaque mois en covoiturage via des plateformes digitales spécialisées mettant en relation des covoitureurs.

Encore plus facile !

Dans le cadre du schéma directeur des parcs relais et des pôles d'échanges multimodaux, la Métropole TPM développe des aires de covoiturage :

- **À l'est** au niveau de Sainte Musse, une aire de covoiturage de 114 places a été réalisée, et à proximité immédiate de l'A50.
- **À l'ouest** : deux autres aires de covoiturage ont été aménagées. L'une, l'Escaillon 2, avec 110 places réservées, à proximité de l'A57, l'autre, l'Escaillon 1, plus petite, juste avant le pont enjambant la voie ferrée.

Nouveauté !

Une nouvelle ligne de covoiturage pilotée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, sera créée entre Toulon et Cuers, dès janvier 2025.



Et demain ?

En 2024, un nouvel abri vélo sécurisé verra le jour sur la gare de Toulon (130 places).

LE COUP DE POUCE

La prime covoiturage

Pour tripler le nombre de trajets quotidiens réalisés en covoiturage, l'État met en place un Plan national covoiturage du quotidien.

Depuis janvier 2023, les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage recevront

une prime de 100€, reversée par les plateformes de covoiturage, sous la forme d'un versement progressif :

- Une première partie au 1^{er} covoiturage (25€ minimum).
- Le reste au 10^e covoiturage, dans un délai de 3 mois à compter de son premier covoiturage.

→ Le saviez-vous ?

57% des conducteurs qui prennent leur véhicule tous les jours ou presque, le font pour des trajets domicile-travail. Ces conducteurs, s'ils covoituaient régulièrement, pourraient économiser de 500 € à 2000 €/an

→ CAP SUR L'ÉLECTRIQUE !

Contrairement à un modèle thermique, la voiture électrique n'utilise ni essence ni diesel pour avancer, elle est propulsée par l'électricité. Au-delà d'une mécanique simplifiée, **le véhicule électrique est un véritable atout pour lutter contre le**

dérèglement climatique et améliorer la qualité de l'air.

Citadines, familiales, berlines, utilitaires : il existe actuellement plus de 200 modèles de véhicules électriques qui répondent à tous les usages.



Encore plus facile !

Le déploiement des bornes de recharges électriques a été transféré au SYMIELEC VAR, acteur majeur du département en matière de mobilité électrique avec son réseau *eborn*.

À ce jour, le parc de bornes publiques sur le territoire métropolitain est de 120 bornes, soit 240 points de recharge sur la voirie et dans certains parkings métropolitains.

INFORMATIONS : www.eborn.fr

→ Le saviez-vous ?

En France, sur l'ensemble de son cycle de vie, l'impact environnemental du véhicule électrique est en moyenne 4 fois inférieur à celui d'un véhicule thermique.

Source : ONG Transport et Environnement.

LE COUP DE POUCE

Le bonus écologique

Le bonus écologique vise à aider tous les Français, particuliers et professionnels, à acheter ou louer un véhicule électrique ou hydrogène neuf ou d'occasion ou un véhicule hybride rechargeable neuf.

Le montant du bonus s'élève à 6000€ maximum pour une voiture et 7000€ pour une camionnette. Ce montant est établi en fonction du prix du véhicule et du type de demandeur.



Je choisis l'intermodalité

L'intermodalité, c'est utiliser plusieurs modes de transport lors du même trajet. Lorsqu'un seul moyen de déplacement ne permet pas de se rendre directement au point d'arrivée, combiner plusieurs modes à l'aide des parkings relais du territoire TPM, peut s'avérer très judicieux !

→ Quelques propositions :



Personne A

J'habite au centre-ville d'Ollioules
J'étudie au Campus de La Garde
En 40 minutes



P+R
Porte d'Ollioules
Stationnez gratuitement
votre voiture en utilisant les bus
réseau Mistral à proximité
(lignes U, 1, 12 et 120)



Ligne U

**UFR
STAPS
LA GARDE**



Personne B

J'habite au centre-ville de La Crau
Je travaille à l'Hôpital Sainte Musse
En 20 minutes



Train Express Régional

**Nouvelle Halte ferroviaire
Toulon Sainte Musse**



**HÔPITAL
SAINTE
MUSSE**



Personne C

J'habite aux Sablettes à La Seyne-sur-Mer
Je travaille au centre-ville de Toulon
En 20 minutes



323 km
d'aménagements cyclables
sur la Métropole TPM

P+R
Tamaris
Stationnez gratuitement
votre vélo en utilisant les bus
et bateaux-bus réseau Mistral
à proximité (lignes 83 et 18M)



Ligne 18M

**CENTRE-VILLE
DE TOULON**



Bon pour la casse, bon pour la planète !

L'État vous propose une prime à la conversion visant à aider particuliers et professionnels à acheter un véhicule neuf ou d'occasion, en échange de la mise au rebut d'un ancien véhicule dans un centre agréé VHU.



ÉLECTRIQUE

NEUF OCCASION

PRIME Jusqu'à 5000 €*
BONUS ÉCOLOGIQUE Jusqu'à 6000 €



HYBRIDE RECHARGEABLE

NEUF OCCASION

Avec une autonomie minimale de 50 km en mode électrique

PRIME Jusqu'à 5000 €*
BONUS ÉCOLOGIQUE Jusqu'à 1000 €



THERMIQUE

NEUF OCCASION

Essence CRIT'AIR 1 et sous conditions



2 ROUES, 3 roues, quadricycle, électrique

NEUF OCCASION

PRIME Jusqu'à 1100 €*
BONUS ÉCOLOGIQUE Jusqu'à 900 €



VÉLO ÉLECTRIQUE

NEUF OCCASION

PRIME Jusqu'à 1500 €*
BONUS ÉCOLOGIQUE Jusqu'à 200 €

* Le montant de la prime dépend de la situation du demandeur.

+ D'INFORMATIONS

www.primealaconversion.gouv.fr : « Découvrez le dispositif en infographie »

Je circule... connecté !



→ ZOU !

L'application M'Ticket évolue et devient l'Appli ZOU !

Afin d'apporter une meilleure expérience de voyage, la nouvelle application vous permet de mieux vous déplacer sur le réseau régional ZOU !



→ Geovelo

Mise à jour et accessible en téléchargeant gratuitement l'application sur votre smartphone, elle vous permet de vous géolocaliser et de vous guider en temps réel, grâce au GPS, sur les itinéraires cyclables de la Métropole.

→ Application réseau Mistral

L'application réseau Mistral me permet d'organiser mes déplacements le plus simplement possible en intégrant toutes les fonctionnalités utiles pour mes trajets sur la Métropole !

Je consulte, les horaires en temps réel, la recherche d'itinéraires, les infos trafic et la géolocalisation des points d'intérêts situés autour de moi. Désormais, je peux acheter mon titre de transport directement sur l'application !



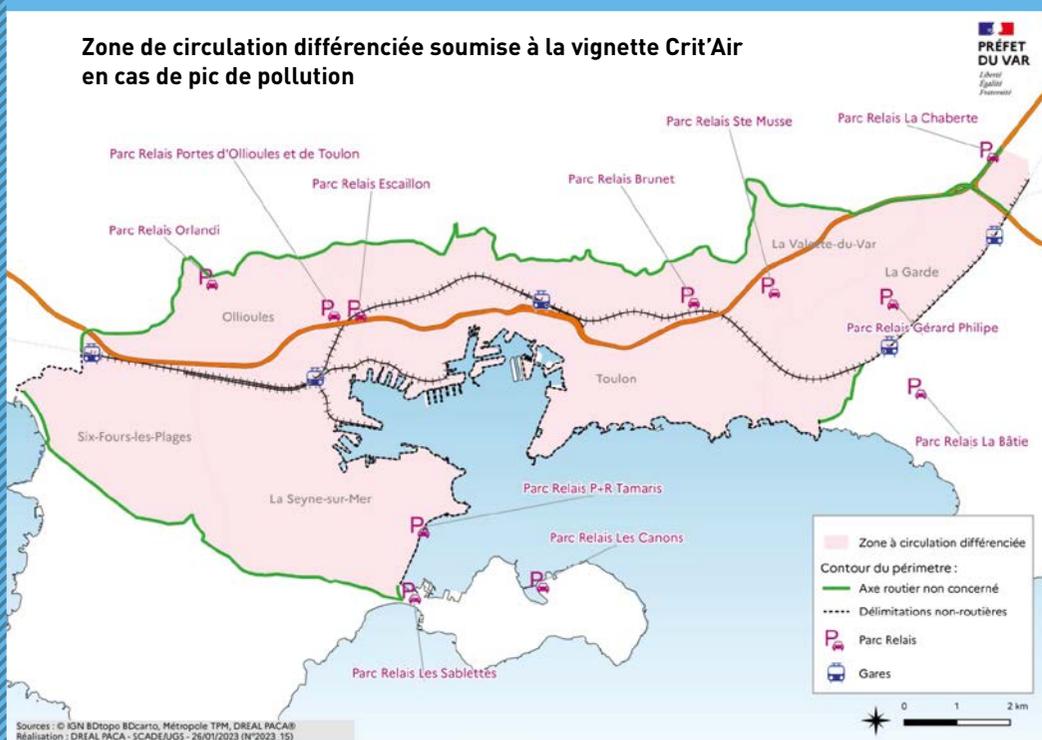
Pour un air plus pur...

Depuis 2023, la Préfecture du Var a mis en place un dispositif de circulation différenciée lors des épisodes de pollution. L'objectif est simple : préserver la santé de tous !

Tous les véhicules (2 roues, véhicules légers et poids lourds) équipés de vignette Crit'Air 4, 5 et « non classés » ne peuvent plus circuler dans le périmètre comprenant 6 communes du Var.

→ Le périmètre de la circulation différenciée

Le territoire concerné se compose d'une partie des communes de La Garde, Ollioules, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Toulon et La Valette-du-Var.



Lorsque la circulation différenciée est déclenchée. Entre 6h et 20h, je peux circuler dans le périmètre de restriction uniquement si j'ai l'une des vignettes suivantes :



→ LA VIGNETTE CRIT'AIR, C'EST QUOI ?

La vignette Crit'Air (certificat qualité de l'air) permet de classer les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes en particules fines et oxydes d'azote.

→ Classement certificat qualité de l'air pour les voitures particulières

NORME EURO (inscrite sur la carte grise) ou, à défaut, date de 1^{ère} immatriculation.

Tous les véhicules 100% électriques et hydrogènes	
Tous les véhicules gaz et les véhicules hybrides rechargeables	
Essence et autres	Diesel
EURO 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011	
EURO 4 Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus	EURO 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011
EURO 2 et 3 Entre le 1 ^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus	EURO 4 Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus
	EURO 3 Entre le 1 ^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus
	EURO 2 Entre le 1 ^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2000 inclus
	EURO 1 et avant : jusqu'au 31 décembre 1996

Je peux commander ma vignette pour 3,70 € en ligne sur www.certificat-air.gouv.fr ou par courrier, en utilisant le formulaire dédié avec paiement par chèque.



→ Le saviez-vous ?

Je suis autorisé(e) lors d'un pic de pollution avec un véhicule non éligible Crit'Air si j'ai au moins 2 passagers sur une destination commune !

À noter

Se déplacer dans le périmètre avec un véhicule non autorisé ou sans vignette est passible d'une amende de 68€ à 135€.



→ COMMENT SAVOIR SI UN ÉPISODE DE POLLUTION EST EN COURS ?

- Sur www.var.gouv.fr, facebook et [twitter@Prefet83](https://twitter.com/Prefet83)
- Sur le site de l'Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air : www.atmosud.org, ou en m'abonnant gratuitement à leurs alertes.
- En écoutant la radio ou en regardant la TV locale.
- Sur www.bison-fute.gouv.fr/restrictions-antipollution.html

→ COMMENT ME RENDRE AU TRAVAIL OU SUR MON LIEU D'ÉTUDE SI MON VÉHICULE N'EST PAS ÉLIGIBLE ?

- Je peux essayer de reporter mon déplacement dans la mesure du possible.
- Je peux faire du télétravail ou participer à mes réunions en visio-conférence si mon employeur le propose.
- Je peux tester une ou plusieurs alternatives proposées dans ce guide (bus, car, train, vélo...) !

⊕ Oui mais...



- Le vélo, c'est dangereux !

Oui mais... Ce qui est le plus dangereux, c'est surtout la sédentarité ! Rappelons que le vélo, c'est deux fois moins de diabète et de maladie cardio-vasculaire et que l'OMS recommande 30 minutes d'activité par jour. Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour pratiquer le vélo en ville en cohabitation avec les autres usagers de la route, prenez confiance en vous en participant aux sessions de remise en selle en Vélo à Assistance Électrique organisées par la Maison de la Mobilité TPM (gratuit et mise à disposition gratuite des vélos).



- Le Vélo à Assistance Électrique, c'est trop coûteux pour mes moyens.

Oui mais... Il est vrai que l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique peut être 4 à 10 fois plus cher qu'un vélo mécanique. Pour autant, si vous résidez sur le territoire de la Métropole TPM, vous bénéficierez d'une prime d'achat qui remboursera, sans condition de revenus, 25% du prix d'achat du vélo dans la limite de 250 €. En complément, vous pouvez bénéficier du bonus écologique qui peut s'élever jusqu'à 400 €.



- Le bateau-bus, c'est très agréable mais c'est plus cher.

Oui mais... Tous les titres de transports sont accessibles sur les lignes bateaux-bus, y compris les abonnements : abonnement pour tous « 30j » à 36,50 €, « 12 mois » à 345 € (soit 28,75€/mois).



- Je ne peux pas embarquer mon vélo dans les transports en commun.

Oui mais... Avez-vous pensé au vélo pliant ? Pratique et plus léger, il est possible de l'embarquer avec facilité dans tous les transports en commun. Plié, il ne prendra pas plus de place qu'un bagage. Sur les bateaux-bus du réseau Mistral, tout vélo est toléré (sous réserve de la décision du capitaine).



- La voiture, c'est la liberté !

Oui mais... Il est vrai que la voiture a longtemps été synonyme de liberté et d'indépendance. Mais avec le temps, les inconvénients de l'usage individuel en milieu urbain sont désormais mis en évidence et remettent en question ce sentiment de liberté. Le risque d'embouteillages, la recherche d'une place de stationnement et le coût de la voiture sont autant de facteurs qui expliquent le succès croissant des modes doux en ville !



- C'est trop compliqué d'emmener mon enfant à l'école autrement qu'en voiture.

Oui mais... Rappelons tout d'abord qu'en France, 64% des enfants résident à moins de 5 km de leur établissement (dont 39% à moins de 2 km). Des distances propices pour utiliser la marche, le vélo ou encore le transport scolaire ou urbain. En plus d'être efficaces sur des distances courtes, ces modes alternatifs restent bien plus conviviaux et économiques que le voyage en voiture !



Maison de la Mobilité TPM



Vous accompagne dans tous vos déplacements



La Maison de la Mobilité TPM est un lieu d'information et d'accompagnement pour répondre aux attentes de tous les publics en termes de déplacements : transports en commun, vélo, marche à pied, train, transport aérien, covoiturage, stationnement, ...

Ouverte à tous et située en plein centre-ville de Toulon, au cœur de la Métropole, la Maison de la Mobilité et ses agents d'accueil sont formés pour vous renseigner et proposer des solutions adaptées sur tous les moyens de transports existant sur la Métropole, les modes alternatifs à la voiture, les dispositifs d'aides aux déplacements, ... Ils vous accompagnent dans l'achat de vos titres en ligne et un accueil commercial du réseau Mistral est ouvert sur place.

→ Ses missions

- Assurer la promotion de l'usage des transports en commun et des modes de déplacements doux.
- Informer et former pour mieux se déplacer à destination de tous les publics.
- Organiser des événements et valoriser toutes les initiatives de mobilité.
- Favoriser les échanges et retours d'expériences sur les plans de mobilité employeur et scolaires (administration, entreprise, établissement scolaire).
- Apprendre à utiliser les nouvelles technologies pour se déplacer.
- Accueillir les clients du réseau Mistral pour acheter des titres de transport et être conseillé sur l'offre de transport urbain en bus et bateaux-bus.
- Être accompagné dans l'achat de tout titres de transport.



Publication réalisée par la Direction des Transports et de la Mobilité
Conception graphique : Service Communication TPM

©Photos : TPM - ©Adobe Stock : Illustrations Marc/Icons-Studio/Macrovector/nVadym/Heart Vector
Dépôt légal à parution - Ne pas jeter sur la voie publique



La Maison de la Mobilité TPM informe et accompagne tous les publics dans leurs déplacements !



Maison de la Mobilité TPM

34, rue d'Alger - 83000 Toulon

Tél. 04 94 93 37 37

maisondelamobilit@metropoletpm.fr

Ouvert du mardi au samedi de 10h à 18h



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européens de
Développement Régional



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE

www.metropoletpm.fr
@metropoletpm

PDU
2015-2020
PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS
Région Provence Méditerranée

Ensemble, vers une nouvelle mobilité

TOULON • LA SEYNE-SUR-MER • HYÈRES • SIX-FOURS-LES-PLAGES • LA GARDE • LA VALETTE-DU-VAR
LA CRAU • OLLIOULES • LE PRADET • CARQUEIRANNE • SAINT-MANDRIER-SUR-MER • LE REVEST-LES-EAUX